



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNAF

Question écrite n° 62042

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur la possible non-consommation des crédits par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) en 2014. Au regard de la non-consommation des crédits en 2013, l'Association des maires de France (AMF) s'inquiète de voir ce surplus annulé. En effet, l'AMF souhaiterait que ces crédits non consommés soient redéployés sur la petite enfance et les nouveaux rythmes scolaires. Aussi, il souhaite savoir ce qu'il adviendra des crédits non consommés par la CNAF en 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62042

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6366

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)